

DÉCLARATION EN LIGNE

Accédez à votre Portail Taxe de Séjour :
<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/vichycommunaute>

CONNEXION À L'ESPACE HÉBERGEUR

Connectez-vous à votre espace hébergeur avec :

1. **Votre identifiant** : adresse mail que vous avez communiquée lors de la déclaration de votre meublé en Mairie
2. **Votre mot de passe** : transmis par notre service ou modifier par vos soins



J'accède à mon espace hébergeur

Identifiant ?

Mot de passe ?

> Connexion

Mot de passe oublié ? ?

> Créer mon espace hébergeur

TÉLÉ-DÉCLARATION



Mes hébergements en location

CERFA obligatoire

Télédéclarer et Payer la Taxe

Historique paiements

Imprimés à télécharger

Editer une quittance

Nous contacter

Date de mise à jour : Septembre 2017

Direction des affaires juridiques patrimoniales et fiscales - Vichy Communauté
Portail de la Taxe de Séjour

Sélectionnez votre hébergement : (2020) 2 Rue de la Communauté

Déclarez en ligne votre période ou vos périodes de location de chacune de vos structures d'accueil classées en catégorie 104. Vous devez faire suivre par voie postale, votre règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Déclarez un séjour Déclarez à 0 €

Période de perception : 2018 période 1 - 2018

Date déclaration du : 01/01/2018 au : 31/08/2018

Vous êtes celui qui déclarez sur séjour

Plais tarif ? Exonéré ?

AMET de focalisation

Nombre de nuits par séjour

Nombre de personnes

Nombre de nuitées

Tarif unitaire TS : 0,02 €

TOTAL : 0 €

dont taxe additionnelle CD : 0 €

Réintégrer

Place jointe : Sélectionnez votre fichier

Observation :

Ajouter cette déclaration

Réalisez votre télé-déclaration uniquement :

1. Après avoir sélectionné votre hébergement et la période concernée, **indiquez le nombre de nuits par séjour, le nombre de personnes** (le nombre de nuitées est calculée automatiquement)
OU, **indiquez directement le nombre de nuitées réalisées**
2. Cliquer sur **ajouter cette déclaration**
3. Cliquer sur **éditer votre quittance** : indiquer la période concernée puis valider
4. Cliquer sur **télécharger la demande de paiement**
5. Ouvrir la demande de paiement en PDF (bas de page), et **autoriser son impression**.

Vous pourrez ensuite transmettre la demande de paiement accompagnée de votre chèque de paiement, libellé à l'ordre du Trésor Public à l'adresse indiquée.